

60^{ème} CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE MIXTE DE HAUTE-SORNE

Procès-verbal de la séance du lundi 23 mai 2022 à 19h30

A la halle de gymnastique de Bassecourt

- Présidente** : Mme Agnès Veya, Présidente
- Secrétaire** : Mme Michèle Bailat, vice-chancelière de la Commune mixte de Haute-Sorne
- Présents** : Les membres du Conseil communal suivants : Mme Rose-Marie Allemann, Mme Géraldine Beuchat, M. Etienne Dobler, M. Frédéric Juillerat, M. Gérard Ruch, Mme Valérie Soltermann, Pascal Créatin, M. Raoul Jaeggi, M. le Maire Jean-Bernard Vallat et M. Raphaël Mérillat, chancelier
- Excusé** : -
- Convocation** : La séance de ce jour a été convoquée par publication dans le Journal Officiel n° 17 du 12 mai 2022, par affichage public et sur le site internet de la Commune.

C'est avec plaisir que la présidente, Mme Agnès Veya, ouvre cette deuxième séance de l'année. Comme la dernière fois, cette séance sera enregistrée. Elle relève également que la séance de ce soir a été mentionnée dans l'agenda du Quotidien Jurassien de ce jour.

Elle salue les membres du Conseil général, M. le Maire, les membres du Conseil communal, la secrétaire du jour ; Michèle Bailat vice-chancelière, le Chancelier, les représentants de la presse et le public.

1. Appel

Michèle Bailat, vice-chancelière, procède à l'appel nominal.

M. Jean-Michel Jobin (PCSI+RC) est excusé et remplacé par M. José Raul Perez
M. Luigi Viesti (PCSI+RC) est excusé et remplacé par M. Hubert Fleury
M. Vincent Voyame (PCSI+RC) est excusé et remplacé par M. Olivier Chèvre
M. Bernard Vallat (PDC) est excusé et remplacé par M. Pascal Maître
Mme Nadège Voirol (PS-Verts) est excusée et remplacée par M. André Irminger
M. Kevin Challet (PS-Verts) est excusé et remplacé par M. Valery Rion
M. Irfan Karakus (HSA) est excusé et remplacé par M. André Altermatt
M. Nicolas Kottelat (UDC) est excusé et non remplacé

32 conseillers généraux sur 33 sont présents.

M. Alain Girardin demande une modification de l'ordre du jour, à savoir d'inverser le point 9 et le point 10.

Par 30 voix, le Conseil général accepte de modifier l'ordre du jour à savoir de passer le point 10 avant le point 9.

Le groupe UDC demande le report de la motion n°32 qui figure au point 11 de l'ordre du jour.
Le report est accepté.

2. Procès-verbal de la séance du 7 mars 2022

Le PV, qui a été rédigé par Mme Michèle Bailat vice-chancelière, est accepté avec remerciements à son auteure.

3. Communications

Mme Veya fait part de diverses communications :

- ◆ M. Luigi qui est absent ce soir, sera remplacé par M. Laurent Beuchat en qualité de scrutateur
- ◆ Elle a eu le plaisir de participer à l'assemblée générale de la société d'embellissement de Bassecourt-Berlincourt
- ◆ Elle a également eu beaucoup de bonheur à participer à la très belle journée des aîné-e-s. Elle remercie les membres du comité, les bénévoles ainsi que la présidente de la commission des aîné-e-s, Mme Yvonne Lucchina, pour leur engagement

Communication du bureau du Conseil général :

- ◆ Le bureau a validé le projet plate-forme intranet
- ◆ L'état du rôle a été passé en revue lors des deux dernières séances du bureau
- ◆ Le bureau s'est inquiété des absences répétées dans certaines commissions. Une discussion a été menée afin de trouver des solutions à ces absences
- ◆ Elle a reçu la démission de M. Fabrice Gelin qui va quitter la commission des colonies de vacances

La présidente cède la parole à **M. le Maire Jean-Bernard Vallat** pour les communications du Conseil communal.

◆ **Recours de la commune concernant le PRE (Périmètre réservé aux eaux) :**

Comme vous l'avez peut-être appris par les médias, les Autorités communales ont fait opposition à la nouvelle loi sur la protection des cours d'eau à savoir, le périmètre réservé aux eaux (PRE). Même si cette loi est certainement nécessaire pour améliorer les espaces dédiés aux rivières, elle est à nos yeux trop restrictive et ne tient pas assez compte des situations actuelles. Notre Commune qui compte des kilomètres de cours d'eau est fortement impactée par ces dispositions strictes qui manquent de souplesse dans leur application.

Nous sommes d'avis que de mieux considérer l'aspect déjà existant et les nombreuses situations qui posent et poseront des problèmes d'adaptation doivent être pris en compte dans l'application de cette loi.

◆ **Journée portes-ouvertes de la crèche/UAPE de Courfaivre**

Une journée « Portes ouvertes » est organisée pour les nouveaux locaux de la Maison de l'Enfance à Courfaivre. Elle se déroulera le 11 juin prochain de 10h à 16h et une petite partie officielle aura lieu à 10h30 avec les Autorités communales et cantonales. Il est important de montrer à la population ce qui s'est fait dans ce bâtiment pour le bien des enfants et de leurs parents. Vous êtes les bienvenus pour découvrir ce lieu et faire la connaissance de celles et ceux qui y exercent une activité.

◆ **Nouveau parcours du SlowUp**

En raison de l'agrandissement du bâtiment de l'école primaire de Bassecourt, la Fête Bassecourt s'amuse a été déplacée sur le site de l'usine Cybérus sur la route de Boécourt. Le parcours du SlowUP a, de ce fait, été prolongé jusqu'au lieu de la fête et son parcours est modifié par rapport aux autres éditions. Il passera tout au nord du village et rejoindra la rue des Vieilles Forges pour retrouver le parcours initial. Une information sera transmise à la population et toutes les personnes qui sont directement touchées par ce nouveau parcours sont averties et sauront exactement comment se comporter puisque plusieurs tronçons de rues seront fermés à la circulation des véhicules à moteur. Pas de révolution car le SlowUp en est maintenant à sa 13^{ème} édition.

◆ Journée jeunesse du 30 septembre 2022

Une journée consacrée à la Jeunesse aura lieu le 30 septembre prochain à la halle polyvalente de Glovelier. Elle est organisée par la Jeunesse pour la Jeunesse avec l'ambition d'être à l'écoute mais surtout d'entendre les préoccupations de nos Jeunes. Des informations plus détaillées vous parviendront dès que le programme sera définitivement établi.

◆ Cybersécurité :

M. Etienne Dobler, conseiller communal, fait une brève introduction dont voici un extrait :

« Il y aura bientôt une année la commune de Rolle subissait une attaque informatique. Une partie des données de cette commune s'était retrouvée sur le dark net. Il est de notre devoir de veiller à ce que les données de la population soient conservées dans les meilleures conditions. »

Suite à cette attaque, M. Michel Lando, conseiller général, avait interpellé le Conseil communal pour savoir où en était la commune au niveau de la sécurité informatique de l'administration communale.

Nos informaticiens ont travaillé d'arrache-pied sur cette sécurité informatique. Et ce soir nous sommes en mesure de vous présenter, en quelques minutes les mesures qui ont été prises pour garantir la sécurité de ces données. »

A l'aide d'une présentation Powerpoint, M. Bastien Maître, responsable informatique de la commune, explique ce qui a été mis en place au niveau de la cybersécurité communale.

Il informe que les communes sont des proies faciles. Avec l'aide de son collègue, M. Julien Bandelier, ils ont fait un point de situation. Ils ont ressorti une liste non exhaustive de 17 failles. Les trois failles principales sont : l'accès au serveur qui n'est pas sécurisé, au niveau du réseau informatique, plus précisément d'internet, où il n'y a pas de filtre réseau et pour finir la commune ne dispose pas d'anti-virus attitré. Actuellement, la commune utilise l'anti-virus Windows Defender de Microsoft qui n'est pas un anti-virus professionnel.

En passant à la VDI (virtualisation des postes) il est prévu de résoudre 90% de ces problèmes de sécurité. Les données seraient virtualisées au Jura.

La VDI est le fait d'avoir des Data Center dans la région. Des discussions sont actuellement en cours avec un prestataire qui bénéficie d'un tel centre de données. Les données seraient externalisées, toujours au Jura, et sécurisées. A l'aide d'une connexion internet on aurait la possibilité de se connecter sur tous types de support à sa session et d'accéder aux applications et ressources communales.

La virtualisation présente les avantages suivants :

- Sécurité → Réduit les risques de perte de données grâce à une sauvegarde dans une baie anti-crypto et deux Data Centers (Noirmont et Delémont)
- Flexibilité → Permettre aux utilisateurs de travailler aussi bien en présentiel qu'à distance (exemple : employés nomades)
- Coûts → Ils sont lissés dans le temps. On paye uniquement au nombre de postes actifs (exemple : ajouter/ retirer un stagiaire)
- Redondance → Scalabilité des prestations en temps réel pour évoluer et soutenir notre environnement de travail

Le but est que toutes les données de l'administration communale soient stockées à un seul endroit où tout est sécurisé et sauvegardé. Par la suite, il y aurait également la possibilité d'intégrer les crèches et les écoles.

Concernant la campagne de sensibilisation nommée « DiagnoPhish », elle a été lancée le 28 novembre 2021 et se terminera vers la fin de l'année 2022. Elle permet par de simples vidéos, QCMs (questionnaires à choix multiples) et tests de pseudo-phishing d'expliquer les techniques utilisées par les hackers et les méthodes pour s'en prémunir. Durant la campagne, plusieurs questionnaires sont envoyés afin de tester les connaissances informatiques et de protection du personnel.

La formation est divisée en 3 thèmes :

- Savoir détecter le phishing
- Lire un lien internet
- Comprendre les risques liés aux fichiers joints

Pour l'instant, la commune de Haute-Sorne est la mieux classée au niveau de cette campagne de sensibilisation. M. Maître diffuse une petite vidéo à ce sujet.

M. Maître termine sa présentation en rappelant que la sécurité à 100% n'existe pas et que suite à ces diverses mesures mise en place, la commune de Haute-Sorne va gentiment tendre vers une mise aux normes de sécurité qui correspondra aux exigences cantonales et fédérales.

M. André Altermatt (HSA) demande si la possibilité de conclure une éventuelle assurance cybersécurité a été prise en compte ? Est-ce qu'il existe au niveau communal, un règlement d'utilisation de la téléphonie et de l'informatique ?

M. Maître répond qu'en ce qui concerne le règlement, la commune a une charte informatique qui doit être signée par chaque nouveau collaborateur.

M. Alain Girardin (HSA) a une question concernant le montant de ce lissage (projet VDI) ; les investigations qui ont eu lieu récemment ne faisaient pas parti d'un budget. Par contre, elles ont eu une incidence sur celui-ci, au niveau de l'informatique. Si oui, à quel montant s'élèvent-il ?

M. Raphaël Mérillat, chancelier, répond qu'à la base il y a un budget de fonctionnement. On a regardé avec une nouvelle prestation qui est quasiment dans le même prix que dans le budget de fonctionnement qu'on a maintenant. L'idée est de commencer l'année prochaine et de mettre ce montant au budget pour que l'année prochaine cela soit effectif lorsque l'on change de législature.

Mme Céline Grellier (HSA) aimerait savoir si les logiciels techniques sont tous validés pour supporter le passage en VDI ?

M. Maître répond qu'il n'y a aucun problème avec le passage en VDI.

M. Etienne Dobler, conseiller communal conclut en précisant que le Data Center où l'on a prévu de mettre les données communales, garantit cette sécurité et a déjà toutes les assurances par rapport à d'éventuelles pertes de données et cyberattaques.

4. Questions orales

Question no 1 concernant les abris PC posée par M. Julien Meier (PDC) :

M. Meier interpelle l'exécutif en ces termes :

« Malheureusement les tensions géopolitiques de ces derniers temps et plus précisément ce qui se passe en Ukraine nous forcent à nous poser des questions.

Ma question porte sur l'état des abris PC de la commune. Depuis plusieurs années, les abris PC sont utilisés à d'autres fins que leur rôle initial, notamment comme hangar de stockage, vestiaires, bar et autre...

Sans être alarmiste et en espérant ne jamais avoir besoin de ces infrastructures, il convient tout de même de se poser la question de leur état d'entretien et de la responsabilité du maintien de ces infrastructures.

Le Conseil communal peut-il nous donner les informations suivantes :

- Qui est responsable de l'entretien de ces infrastructures ?
- Qui supporte la charge financière de cet entretien ?
- Et surtout dans l'état actuel, les abris PC de la commune seraient-ils utilisables et garantiraient-ils leur rôle de protection de la population en cas de besoin ? »

Extrait de la réponse de Mme Rose-Marie Allemann, conseillère communale :

« Oui il y a des abris de protection civile dans chaque village sauf à Glovelier. A Courfayvre, l'abri est occupé par diverses sociétés. A Undervelier, il est également occupé par les sociétés du village comme avant la fusion. A Soulce, il sera occupé par le service électrique de Soulce. Il y a trois abris à Bassecourt ; un sous la Poste, un sous le home et un sous la voirie. Ceux-ci sont entretenus par un responsable et sont vérifiés tous les dix ans par une personne de la confédération ainsi que les responsables de la protection civile qui se situe à Alle.

Une contribution est allouée par la confédération pour l'entretien et la commune dispose aussi de fonds pour faire des travaux en vue de maintenir ces abris en état de fonctionnement. Nous avons continué comme les villages faisaient avant la fusion ».

M. Meier est satisfait de la réponse.

Question no 2 et intitulé « Appui des autorités de Haute-Sorne pour des mesures visant à faire baisser les taxes sur les huiles minérales » posée par M. Michel Lando (UDC) :

M. Lando interpelle l'exécutif en ces termes :

« Le prix de l'essence est un bon indicateur des tensions qui régissent notre monde. Maintenant plus que jamais, son niveau impacte toute la société et pour des zones périphériques telles que Haute-Sorne, où la voiture est indispensable à une grande majorité de nos concitoyens, un prix haut signifie une charge importante dans un budget mensuel.

Par ailleurs, les récentes votations sur des initiatives cantonales (les conseillers sauront de quoi je parle) ont prouvé l'attachement des habitants à leur voiture et leur sensibilité à la thématique financière. Un prix prohibitif de l'essence pour les cantons frontaliers, signifie très vite un tourisme de la pompe.

Au niveau fédéral, des parlementaires se sont émus du prix élevé de l'essence et demandent une réduction de l'impôt sur les huiles minérales (pour rappel : 76.82 centimes par litre, à quoi s'ajoute une surtaxe de 31.52 centimes).

Mes deux questions au Conseil communal :

1. La Commune de Haute-Sorne pourrait-elle s'associer à une démarche du Parlement jurassien interpellant le Conseil fédéral à ce sujet ?
2. Les élus du Conseil communal membres du Parlement sont-ils prêts à soutenir les élus fédéraux dans leur démarche ?

Je remercie le Conseil communal pour sa réponse ».

Extrait de la réponse de M. Vallat, maire :

« Après la baisse des taxes sur les plaques JU, des baisses sur le prix des huiles minérales se profilent. Je doute que les communes aient une influence sur ces hausses comme sur les baisses. Le législatif de Haute-Sorne pourrait faire une résolution interpartis et la transmettre au législatif cantonal si le parlement jurassien devait intervenir sur le fait de revoir le prix des taxes sur les huiles minérales.

Pour la 2^{ème} question, les membres du Conseil communal ont leur propre avis et leurs propres convictions. Ils sont membres de groupes politiques et elles se prononceront en fonction de leur conviction et des informations qui leurs seront données. »

M. Lando est partiellement satisfait de la réponse.

Question no 3 intitulée « Chemins en groise de la commune » posée par Mme Adeline Mahon (PDC) :

Mme Mahon interpelle l'exécutif en ces termes :

« Voici quelques années, tous les chemins en groise de la commune sont détériorés régulièrement, soit par la météo soit par les véhicules. Ces dégradations nous obligent à remettre les chemins en état. Les chemins qui viennent d'être refaits sont déjà ravinés. La commune est obligée de demander à un bureau

d'ingénieur pour mettre ces travaux de réfection en soumission. C'est une perte considérable autant au niveau financier qu'au niveau du temps consacré à ces derniers.

Les chemins AF en béton sont parcourus jour et nuit par des promeneurs de tout genre et cela ne pose aucun problème. Ne devrait-on pas suivre cet exemple ?

Dans le cas de la carrière de la Morée, le pâturage avant l'exploitation de la carrière était fermé avec un cadenas. Aucun véhicule n'y circulait. Aujourd'hui, il y a la cabane forestière, les promeneurs, les agriculteurs avec de grands véhicules ainsi que les bûcherons pour les travaux forestiers qui utilisent ce chemin. Nous devons nous adapter à cette évolution.

Ce sont des centaines de milliers de francs qui, d'année en année, sont remis au budget de fonctionnement pour leurs réfections. Chaque année, nous devrions mettre une partie de ses chemins en dur. Si, pour des raisons légales, nous n'avons pas le droit, qui paie la différence pour entretenir ces derniers ? »

Extrait de la réponse de M. Frédéric Juillerat, conseiller communal :

« On a un périmètre des chemins AF qui inclut une grande partie des chemins. Nous avons aussi quelques chemins qui sont la propriété de la commune qui peuvent être en groise. La bourgeoisie en possède également. Au niveau finance, ce sont les propriétaires qui payent une taxe à l'état pour ce qui est des AF. Au niveau communal, ce sont dans les impôts, comme pour les routes. Pour la bourgeoisie, elle peut prendre sur les contributions à l'estivage, les fonds forestiers, cela dépend des chemins. L'entretien de la groise a été voulu. Mais lorsqu'on peut en faire en macadam, on le fait. Il y a toujours une procédure à suivre. Le compte est déficitaire et de ce fait, on n'a pas les moyens. Concernant la Morée, on va tout faire pour que cela soit un chemin où l'on puisse rouler correctement.

On va faire le maximum pour goudronner certains chemins. Je vous invite à faire une intervention ou dans le cadre du budget, de regarder si on ne peut pas augmenter la contribution de la commune. »

Mme Mahon est partiellement satisfaite de la réponse.

Question no 4 intitulée « Utilisation du glyphosate dans notre commune » posée par Mme Yvonne Lucchina (PS-Verts) :

Mme Lucchina interpelle l'exécutif en ces termes :

« Dernièrement j'ai été interpellée par une habitante de notre commune qui me demande pourquoi on utilise encore du glyphosate pour désherber nos cimetières.

Je sais que ce produit n'est pas interdit en Suisse, mais on sait aussi qu'il est nocif pour la santé et pour l'environnement. Des alternatives existent.

D'où mes questions :

Dans quel mesure ce produit est utilisé dans notre commune ?

Est-il envisagé de ne plus l'utiliser dans un court terme ? »

Extrait de la réponse de M. Frédéric Juillerat, conseiller communal :

« Le glyphosate est encore utilisé exceptionnellement par la voirie et uniquement dans les cimetières notamment pour enlever les mauvaises herbes que la machine de la voirie ne peut pas enlever de manière naturelle. En principe on essaye de faire un maximum avec la machine. Il remercie d'ailleurs la voirie pour leur travail ».

Mme Lucchina est satisfaite de la réponse.

Question no 5 intitulée « Entretien des haies, bords de chemins et talus » posée par Mme Catherine Wolfer (PS-Verts) :

Mme Wolfer interpelle l'exécutif en ces termes :

« Chaque printemps, des problèmes sont signalés par rapport à l'entretien des haies, des talus ou des bords de chemins. Cette année encore, des promeneurs effarés par le massacre d'une haie dans le bocage de Courfaivre nous ont envoyé des photos qui parlent d'elles-mêmes. Les branchages ont été arrachés et non pas coupés alors que des machines performantes permettent de travailler proprement. Nous avons aussi été alertés par l'état d'une haie rasée à hauteur de genoux. Cette haie-là aura besoin de plusieurs années pour récupérer son rôle paysager mais aussi ses fonctions de protection et sa fonction de corridor écologique.

Les talus et les bords de chemins (en campagne et en forêt) ne sont pas en reste. On remarque, depuis plusieurs années, qu'ils sont fauchés de manière trop fréquente et trop rase. Le gyrobroyeur est souvent associé à cet entretien, contribuant à mettre le sol à nu. Sans compter que les racines et les troncs des grands arbres sont rabotés. Ce type de fauche empêche également la reproduction de nombreuses espèces végétales et animales. Résultat des courses : la valeur écologique de ces milieux diminue drastiquement.

Je m'arrête là car je n'ai pas l'intention de vous faire un cours sur les bonnes pratiques à mettre en œuvre pour assurer un entretien efficace de ces milieux sans détruire la biodiversité. Ce qui me tient à cœur c'est de voir notre commune se doter d'une politique claire en la matière ; politique qui obligerait les personnes auxquelles les travaux sont confiés de respecter les prescriptions et le calendrier qui en découlerait.

L'opportunité de la mise en place du volet Conception du paysage dans le cadre du PAL est peut-être l'occasion rêvée.

Est-ce que le Conseil communal a prévu d'y introduire des prescriptions en termes d'aménagement et d'entretien des milieux naturels pour éviter les problèmes récurrents que je viens de décrire ?

Si tel n'était pas le cas, est-ce qu'une autre démarche est envisagée ? »

Extrait de la réponse de M. Frédéric Juillerat, conseiller communal :

« Vous êtes assez dure concernant la pratique. Je ne sais pas si je dois m'adresser aux employés de la voirie, si se sont eux qui ont fait ce travail-là. J'aimerais bien le savoir. Pour moi, ils travaillent correctement et ils ont suivi des cours. Quand ils ne peuvent pas, il y a toujours le service de l'environnement qui vient et qui fait un martelage. Concernant les talus, ils sont fauchés quand l'herbe vient sur la route.

Concernant la haie dont vous parlez à Courfaivre, il s'agit d'une haie privée ou propriété de l'état. A Courfaivre, ce sont les chasseurs qui l'entretiennent. Pour la haie taillée à hauteur des genoux, ce sont les chasseurs qui l'ont faite, à satisfaction des agriculteurs. Les chasseurs font du très bon travail et on des mandants dans le cadre de leur permis de chasse. Je suis très content du travail qu'ils font à Courfaivre.

On ne peut pas trop intervenir lorsque cela concerne du privé. »

Complément d'information de M. Gérard Ruch, conseiller communal :

« Dans le PAL (plan d'aménagement local), il y a un volet CEP (conception d'évolution du paysage) mais cela ne fait pas partie intégrale du PAL mais c'est un volet qui a été traité par une commission spéciale. Dans le PAL se sont des principes pour deux zones. La zone agricole et la zone d'habitation. On va inciter les gens à planter des espèces indigènes mais cela dépend aussi des règlements de construction concernant la plantation d'une haie. Il n'existe pas de règlement qui dit comment on doit entretenir une haie. »

Mme Wolfer n'est pas satisfaite de la 1^{ère} réponse et pour la 2^{ème} réponse elle est partiellement satisfaite.

Question no 6 intitulée « Police des constructions » posée par M. Eric loset (PS-Verts) :

M. loset interpelle l'exécutif en ces termes :

« Nous avons été contactés dernièrement par des citoyens concernant la surveillance des travaux de constructions ou de rénovations d'immeubles sur le territoire de Haute-Sorne.

Il semblerait que pour certaines de ces constructions ou rénovations de bâtiments, les normes n'aient pas été respectées.

Afin de clarifier ces situations qui nous interpellent et aussi pour rassurer les habitants de notre commune, nous nous permettons de poser la question suivante :

Lors de la délivrance de permis, quelle est la procédure de suivi des dossiers ? »

Extrait de la réponse de M. Gérard Ruch, conseiller communal :

« Dans le canton du Jura, une fois le permis délivré, la procédure s'arrête, ce qui n'est pas le cas dans le canton de Vaud qui procède à un contrôle une fois que la construction est terminée. La police des constructions est gérée par du personnel communal. Elle peut intervenir suite à une dénonciation d'un voisin, soit elle effectue des contrôles ponctuels. En raison d'un manque de ressource en personnel, nous ne pouvons pas tout contrôler.

Pour les grandes constructions, la commune mandate un géomètre qui va vérifier les gabarits et le radier de départ. Lorsque des contrôles sont effectués et que la construction ne correspond pas au permis, on demande une modification du permis. Si les modifications ne sont pas en adéquation avec le règlement des constructions, une dérogation peut être demandée auprès du canton. Ce dernier peut la ratifier, donner une amende ou exiger la démolition de la construction. Ce n'est pas évident de vérifier toutes les constructions, notamment les rénovations. »

M. loset est satisfait de la réponse.

Question no 7 intitulée « Sûreté de l'approvisionnement électrique pour la commune de Haute-Sorne » posée par M. Michel Lando (UDC) :

M. Lando interpelle l'exécutif en ces termes :

« Dans notre société actuelle interconnectée, l'électricité est plus que jamais ce fluide indispensable à notre quotidien et garant de son bon fonctionnement. Les événements géopolitiques de ces derniers mois ont jeté une lumière crue sur les vulnérabilités de notre pays dans ce domaine. La semaine passée encore, le Conseil fédéral a annoncé des mesures fortes pour se prévenir de tout blackout ou disruption dans l'approvisionnement électrique.

Nous sommes conscients que cette problématique est une tâche régalienne dévolue aux autorités fédérales. Néanmoins, les citoyens de Haute-Sorne sont en droit d'attendre une information de leur Commune sur ce thème important.

D'où mes 3 questions au Conseil communal :

- 1. La Commune s'est-elle entretenue de ce sujet avec les fournisseurs d'électricité ?*
- 2. Sachant que l'un des principaux fournisseurs du pays, la société BKW, possède des installations sur le sol de Haute-Sorne, ne serait-il pas judicieux d'aborder ce thème avec leur direction ?*
- 3. La notion de sûreté de l'approvisionnement électrique est-elle intégrée à la politique énergétique de la commune, ce en particulier en lien avec le projet de cité de l'énergie en cours d'élaboration ? »*

Extrait de réponse de M. Raoul Jaeggi, conseiller communal :

« La commune de Haute-Sorne est particulièrement concerné, car par le SES elle est fournisseur d'électricité gestionnaire de réseau de distribution (GRD). Dans ce cadre, et dans le cadre de la SACEN (association de commune qui veut assurer de façon durable l'approvisionnement et la commercialisation annuelle d'environ 230'000'000 kWh d'électricité) ce qui représente environ 70'000 ménages.

Nous avons dans ce cadre et avec la SACEN participé à plusieurs rencontres avec les principaux acteurs concernés y compris BKW. Le contact avec la direction de BKW n'a pas eu lieu car il semble peu pertinent puisque les fournisseurs d'électricité sont dans tous les cas tenus de fournir du courant par la Loi fédérale sur l'approvisionnement en électricité.

Cette loi stipule au chapitre 2 (garantie et sécurité de l'approvisionnement) à son article 6 :

« En substance, que les gestionnaires d'un réseau de distribution prennent les mesures requises pour pouvoir fournir en tout temps la quantité d'électricité nécessaire et ce au niveau de qualité requis et à des tarifs équitables. »

Concernant le point 3

La situation que nous vivons est particulièrement compliqué : Parallèlement à la décarbonisation, le besoin en électricité va fortement augmenter. En même temps, il faut remplacer les capacités nucléaires qui disparaissent. Dans ce contexte, la pression sur le fait de devoir développer rapidement la production d'électricité sans énergies fossiles augmente fortement. Malgré ça, Une dépendance croissante aux importations se dessine.

De plus, chez nous, la puissance installée sera bientôt encore plus largement dépassée. (en cause changements des chauffages par des pompes à chaleur, les voiture électrique et les TP électriques) sans compter le manque de puissance quasi assurée pour surmonter les périodes creuses en hiver. Cela ne concerne pas seulement la Suisse, mais également nos voisins.

D'un point de vue plus large, tant technique qu'économique, il serait donc judicieux de prévoir au moins une coopération internationale intensive. Pour l'instant, c'est le contraire qui est le cas. Le fait que le Conseil fédéral ait décidé d'interrompre les négociations sur un accord-cadre bilatéral repousse à très loin la conclusion d'un accord sur l'électricité avec l'UE. Personne ne sait encore s'il sera possible d'entamer comme alternative une « coopération technique » suffisante pour éviter les pires scénarios.

Les médias font largement état des risques croissants de blackout et de menace de pénurie d'électricité dans quelques années. Un plan Marshall est mis sur pied (l'Organisation pour l'approvisionnement en électricité en cas de crise) qui se nomme Organisation für Stromversorgung in ausserordentlichen Lagen (OSTRAL)

Madame la Présidente interrompt M. Jaeggi car les quatre minutes sont écoulées. M. Jaeggi conclut rapidement comme suit :

3 scénarios sont traités par OSTRAL : les courtes pannes, le blackout par la défaillance d'un acteur principal ou la pénurie approvisionnement).

Ce plan OSTRAL va agir sur la gestion de la demande par des interdictions, par des contingement ou par des délestage (coupure de courant).

Pour terminer on vous confirme que dans le cadre de nos possibilités on a réfléchi à cet approvisionnement mais vous aurez compris qu'on dépend d'un large cadre régional et fédéral. »

M. Lando est satisfait de la réponse.

5. Information sur la modification du règlement d'Organisation de l'Administration communale (ROAC)

Mme Agnès Veya cède la parole au Maire, M. Jean-Bernard Vallat pour une information au sujet des modifications dudit règlement.

A l'aide d'une présentation Powerpoint, il décrit les propositions de modifications sur les articles. Sur 64 articles, une quinzaine font l'objet d'un projet de modification. Ce règlement devra passer devant les urnes. Ainsi, lors de la prochaine séance du Conseil général, les conseillers généraux devront donner un préavis en vue de la votation populaire.

Il est clair que l'on ne va pas refaire l'ensemble du règlement d'organisation étant donné que la plupart des articles découlent de la loi sur les communes.

Le Conseil communal propose au bureau du Conseil général, d'organiser une séance extraordinaire pour que toutes les propositions émanant des groupes politiques puissent être discutées et que toutes les modifications et amendements puissent être travaillés. L'objectif est de fixer cette séance extraordinaire en septembre afin de passer ce règlement en votation populaire avant la fin de l'année avec une entrée en vigueur en janvier 2023.

Il remercie également toutes les personnes qui ont travaillé sur ce document à savoir, le dicastère mairie, l'administration, les diverses commissions ainsi que le service des communes qui a participé à mettre en place ce nouveau règlement afin d'être en conformité avec la loi sur les communes. Il remercie aussi le chancelier, M. Mérillat.

Le règlement tel que proposé sera envoyé à tous les chefs de groupe ces prochains jours tout comme la présentation de ce soir.

Il précise que ce règlement a été vu par le service des communes et qui a constaté qu'il était en règle avec la législation cantonale et législation supérieure.

<p>6. Prendre connaissance et approuver le Plan spécial d'équipement de détail « Au Coeudret II », biens-fonds n°2674, 2741, 4317 et 4318 du ban de Bassecourt. (message n°184 du 23 mai 2022).</p>
--

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Mme Agnès Veya cède la parole à **M. Gérard Ruch, conseiller communal**. Après un bref historique, voici un extrait des propos de M. Ruch :

« Ce message ne doit pas passer en votation populaire. C'est donc de la compétence du Conseil général d'accepter ce plan spécial. Ce plan spécial avait déjà été décidé par le Conseil communal de Bassecourt. Les tractations pour cette zone ont déjà débutées en 2010-2012 par les autorités de l'époque. Après de multiples discussions, c'est le canton qui a tranché et qui a décidé le pourtour de ce plan spécial et a également proposé les conditions générales. Dans un premier temps, il y a eu une procédure de changement d'affectation du terrain et maintenant on est au stade du plan de spécial. Il y a toujours des oppositions en cours. Des séances de conciliation ont eu lieu. Au final, c'est le canton qui fera une décision sur opposition avec des recours possible au tribunal car aucune entente n'a pu être trouvée.

Ce sont des parcelles privées. L'équipement de détail sera payé à 100% par les propriétaires. Quant à l'équipement de base, il sera payé à 80% par les propriétaires. Le coût du plan spécial est à la charge entière des propriétaires privés.

Il y a un préavis positif du Conseil communal, de la commission des finances et de l'urbanisme ».

Mme Céline Grellier (HSA) à la question suivante :

A l'intérieur de ce plan spécial, il y a une modification du règlement qui est demandée et elle souhaite savoir pourquoi il n'y a pas deux points à l'ordre du jour ? Est-ce lié que à ce plan spécial ou il y aura une incidence sur tous les plans spéciaux ?

M. Ruch répond qu'un plan spécial est déjà une dérogation par rapport à un règlement communal. Dans un plan spécial on fixe déjà les prescriptions qui sortent du règlement communal qui sont valables que pour ce plan spécial.

Au vote, le message intitulé « Prendre connaissance et approuver le Plan spécial d'équipement de détail « Au Coeudret II », biens-fonds n°2674, 2741, 4317 et 4318 du ban de Bassecourt. (message n°184 du 23 mai 2022) » est accepté par 28 voix et 3 absentions.

7. Adoption du plan spécial « Sorne Biernol – Secteur Ruedin » (message n°185 du 23 mai 2022)

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Mme Agnès Veya cède la parole à **Mme Géraldine Beuchat, conseillère communale**. Voici un extrait des propos de Mme Beuchat :

« Ce message est en lien avec le plan spécial Sorne-Biernol selon l'article 14 du règlement des constructions de Bassecourt et étant donné que le genre et le degré d'affectation ne s'écartent que de manière peu importante du plan de zones, c'est le Conseil général de la commune de Haute-Sorne qui est compétent pour adopter le plan spécial « Sorne Biernol – Secteur Ruedin ».

Ce qui est demandé ce soir, est d'accepter ce plan spécial qui a été publié dans le journal officiel du 13 janvier 2022. Tous les documents liés étaient consultables auprès de l'administration communale. Suite à ce dépôt public, BKW Energie SA a déposé une réserve de droit et conditions. La séance de conciliation a abouti, par conséquent, l'opposition a été levée sans modification de projet.

Il y a aussi eu une opposition de Pro Natura Jura qui voulait s'assurer que nous avons pris soin de tout ce qui est lié à l'environnement dans ce dossier, ce qui est le cas. Suite à une séance de conciliation, Pro Natura Jura a levé son opposition.

Les appels d'offres sont en lignes sur la plate-forme SIMAP. Le Conseil communal a fixé les critères d'adjudications avec un fort accent sur les aspects environnementaux.

Le Conseil communal recommande d'accepter ce message ».

Le groupe PDC, représenté par M. Steiner se prononce en ces termes :

« Le groupe PDC-JDC va soutenir ce message. Néanmoins, des bruits de couloirs circulent au village qui concerneraient la compensation des terres aux agriculteurs et des échanges éventuels de terrain. Nous serions très contents si c'est possible, et si c'est la réalité, d'en savoir un peu plus ».

A l'aide d'un plan de situation, **Mme Géraldine Beuchat** répond qu'il y a des discussions qui sont en cours.

Plus précisément avec un agriculteur qui doit être rémunéré par rapport à sa perte de terrain. Il a demandé un échange car il y a la possibilité, en compensation, de louer des terrains qui sont près de chez lui et qui appartiennent à la bourgeoisie de Bassecourt.

La commission bourgeoise est entrée en matière. La suite du dossier est de s'approcher de l'agriculteur qui loue ces terrains et, qui n'est pour l'heure par d'accord. Si les négociations n'aboutissent pas, il faudra proposer une rémunération à l'agriculteur en question. A ce stade, les discussions sont toujours en cours.

Au vote, le message intitulé « Adoption du plan spécial « Sorne Biernol – Secteur Ruedin » (message n°185 du 23 mai 2022) » est accepté par 31 voix.

8. Prendre connaissance et approuver un crédit de CHF 110'000.- pour la création d'un columbarium à Bassecourt, dans l'ancien cimetière, bien-fonds n°207 ainsi que d'un aménagement permettant la dépose d'urnes cinéraires dans des espaces indépendants les uns des autres dans le cimetière de Glovelier, bien-fonds n°137 (message n°186 du 23 mai 2022).

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Mme Agnès Veya cède la parole à M. Frédéric Juillerat, conseiller communal qui s'exprime ainsi :

« La mort fait partie de la vie. Le Conseil communal propose d'accepter ce message.

Le conseil communal vous demande d'accepter le crédit de CHF 110'000.- pour la création d'un columbarium à Bassecourt et un aménagement permettant la dépose d'urne enterrer dans les espaces indépendants dans le cimetière de Glovelier.

Ceci, pour permettre aux familles de se recueillir dignement. En effet, aujourd'hui 80% de nos chers disparus demandent à être incinérés. Vous l'avez bien compris, arrivant bientôt à saturation, tant la création d'un nouveau columbarium et la création de 14 emplacements enterrés est une nécessité. La commission des travaux publics et des finances préavisent favorablement ce message. Les deux conseils de paroisses ont été informé de la décision du Conseil communal ».

Le groupe PS-Verts, représenté par Mme Wolfer se prononce en ces termes :

« Le groupe PS-Verts ne s'opposera donc pas du tout au message proposé. Nous avons juste une proposition à faire au Conseil communal. Par rapport au jardin du souvenir ; dans les cimetières, il se fait de plus en plus souvent des jardins du souvenir qui offrent la possibilité aux familles de déposer les cendres des défunts de manière anonyme et gratuite et de se recueillir indépendamment de sa confession. Il permet aussi de soulager les familles qui rencontrent des difficultés financières. Le jardin du souvenir répond à l'évolution de la société sans remettre en cause les autres formes de concession. Le groupe PS-Verts aurait souhaité qu'un projet du jardin de souvenir fasse partie du message n°186 et on pourrait même envisager de créer des jardins du souvenir dans chaque localité de la commune de Haute-Sorne. »

M. Juillerat répond qu'il a été discuté de construire un jardin du souvenir à Courfave. Pour ce faire, une petite étude a été menée avec la demande d'une offre et, il s'est avéré que le coût était assez élevé. Par contre, dans le cadre du travail des apprentis, il serait tout à fait possible de réaliser un jardin du souvenir dans le même style qu'à Glovelier. Le Conseil communal n'a pas voulu l'intégrer dans ce message. La possibilité d'étudier cette alternative reste ouverte.

Au vote, le message intitulé « Prendre connaissance et approuver un crédit de CHF 110'000.- pour la création d'un columbarium à Bassecourt, dans l'ancien cimetière, bien-fonds n°207 ainsi que d'un aménagement permettant la dépose d'urnes cinéraires dans des espaces indépendants les uns des autres dans le cimetière de Glovelier, bien-fonds n°137 (message n°186 du 23 mai 2022 » est accepté par 31 voix.

<p>9. Prendre connaissance et approuver un crédit de CHF 250'000.- pour le remplacement du camion Lindner Unitrac de la voirie (message n°187 du 23 mai 2022)</p>
--

Le point 10 est donc traité avant le point 9.

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Mme Agnès Veya cède la parole à M. Frédéric Juillerat, conseiller communal pour la présentation de ce message.

Il s'exprime en ces termes :

« Le remplacement du camion Linder et le crédit qui vous est soumis CHF 250'000.- est une nécessité pour permettre au service de la voirie d'assumer les tâches quotidiennes.

En effet, nos deux véhicules équipés du système multi lift, déchargement de bennes, datent de 2008 et 2009. Ils sont régulièrement en panne, ils nécessitent des réparations onéreuses. Leur remplacement a été repoussé à plusieurs reprises ces dernières années et ceci pour des raisons budgétaires. Les entreprises de la place utilisent le même principe de benne multi-lift. Ce système nous donne entière satisfaction pour le travail quotidien de nos employés.

En cas d'acceptation, ce camion sera remplacé par un véhicule offrant une charge utile supérieur. Il sera équipé de système multi-lift et répondra aux standards écologiques en vigueur tout en améliorant nettement le confort d'utilisation.

Aucun véhicule électrique ne permet de répondre à notre carnet des charges. Le marché des véhicules de voirie est très faible et limite la recherche.

Pour terminer et si le Conseil général accepte les budgets nécessaires, nos véhicules plus légers pourraient être remplacés par des véhicules électrique et plus propre.

Dès lors, le Conseil communal vous demande d'accepter ce crédit tout comme l'ont fait les commissions des travaux publics et des finances ».

Le groupe PS-Verts, représenté par Mme Wolfer se prononce en ces termes :

« Ce point a suscité une discussion dans le groupe PS-Verts par le fait que l'achat d'un véhicule à moteur thermique à essence ou Diesel va à l'encontre de la motion « Pour la transition des véhicules vers l'électrique » que le CG a acceptée le 17 mai 2021 et de la motion n°31 acceptée à l'instant.

En même temps, nous comprenons les besoins de la voirie et nous apprécions qu'une recherche ait été menée pour voir dans quelle mesure il était possible d'acquérir un véhicule électrique.

Une partie du groupe pourrait, à la limite, soutenir l'achat du véhicule tel que proposé tout en souhaitant que ce soit pour la dernière fois. La majorité du groupe refusera l'achat de ce véhicule, encourageant plutôt l'achat d'un véhicule d'occasion ou la location ponctuelle d'un tel véhicule dans l'attente de la mise à disposition de nouvelles technologies, ce qui ne saurait tarder.

Investir 250'000.- dans l'achat de ce véhicule oblige la commune à rester liée avec les carburants fossiles pendant au moins 15 ans. Cela pèse aussi dans la balance ».

M. Alain Girardin (HSA) s'exprime ainsi :

« Le groupe HSA soutiendra de manière individuelle ce projet. Néanmoins, j'aurais aimé obtenir des informations concernant l'élaboration du budget concernant la flotte du parc. Là on parle d'un seul véhicule à CHF 250'000.-. Il me semble me souvenir qu'il y a une quinzaine de véhicules au sein de la commune et j'aurais aimé savoir s'il y avait un état des lieux qui est fait avec des échéances qui sont connues et qui sont directement liées à des phases budgétaires et quel montant ça peut représenter ces cinq prochaines années ? »

M. Frédéric Juillerat répond qu'une réponse plus précise sera transmise par écrit. Cependant, il ajoute que pour une question de budget, cet achat a été repoussé plusieurs fois ces dernières années. A force de repousser cet achat, cela devient un mauvais calcul avec des frais de réparation toujours plus onéreux. Toutefois, les investissements sont bien étudiés comme s'il s'agissait de son propre portefeuille.

M. Raoul Jaeggi souhaite ajouter une remarque à l'intention du groupe PS-Verts qui projette de refuser ce message. Il invite à réfléchir au pragmatisme dont a fait preuve le Conseil communal pour recommander l'acceptation de cette motion quand bien même qu'aujourd'hui il n'y a pas encore d'hydrogène ni de véhicule qui correspond à nos besoins. Toutefois, nous avons anticipé et que des appels d'offres seraient faits avec un critère énergétique. Il les invite à faire preuve de pragmatisme en acceptant ce message.

Au vote, le message intitulé « Prendre connaissance et approuver un crédit de CHF 250'000.- pour le remplacement du camion Lindner Unitrac de la voirie (message n°187 du 23 mai 2022) » est accepté par voix 25 contre 6 refus.

<p>10. Traiter la motion n°31 déposée par le groupe PS-Verts et intitulée « Complément à la motion n°27 Pour la transition énergétique des véhicules utilitaires vers l'électrique en Haute-Sorne ».</p>

Le point 10 est donc traité avant le point 9.

La présidente cède la parole à Mme Wolfer. Voici un extrait de ses propos :

« Il y a tout juste un an, le Conseil général acceptait la motion n°27 « Pour la transition énergétique des véhicules utilitaires vers l'électrique en Haute-Sorne ». Aujourd'hui, le groupe PS-Verts vous demande de compléter cette motion en acceptant d'y intégrer la possibilité de doter la commune de véhicules fonctionnant à l'hydrogène.

La raison de cette demande est double :

- *Premièrement, le passage au « tout électrique » n'est pas la panacée. Il est important d'élargir le panel des sources d'énergie durable pour éviter une forme de dépendance à l'électricité dont nous ne maîtrisons ni le coût ni la production. Seule la production de l'électricité fournie par les panneaux solaires qui devraient être posés sur les bâtiments communaux est assurée à ce niveau-là. La fabrication et l'élimination des batteries en grande quantité questionne également.*
- *Deuxièmement, la mise en service d'une station de distribution d'hydrogène est prévue, en Haute-Sorne, à l'été 2023, c'est à dire dans un peu plus d'un an. Une séance d'information initiée par la Commune de Haute-Sorne et l'entreprise H2Bois a eu lieu à Bassecourt le 7 avril dernier. L'entreprise H2Bois sera implantée sur le site de l'entreprise du Groupe Corbat Holding à Glovelier et permettra la production d'hydrogène local et vert à partir de déchets de bois qui ne sont pas valorisables à l'heure actuelle.
On parle là des écorces, du bois mort ou malade ou encore des anciennes traverses de chemin de fer. Pour l'instant, les véhicules fonctionnant à l'hydrogène existent déjà mais souvent il s'agit d'hydrogène qui a un impact de bilan qui entre dans une zone grise. Là, c'est une chance de pouvoir fabriquer de l'hydrogène locale et vert.*

Le bilan écologique de la fabrication d'hydrogène par thermolyse est excellent et l'alimentation de la station de distribution se fera via un canal souterrain ce qui évitera tout acheminement par camions. Les déchets de la production de l'hydrogène sont constitués principalement du biogaz qui peut être utilisé en agriculture et peut aussi remplacer l'usage de tourbe.

La commune ne doit pas louper le coche. Elle doit se profiler comme un des tout premier partenaire de cet écosystème jurassien de production et consommation local d'hydrogène.

C'est dans cette optique que le groupe PS-Verts propose un complément à la motion n°27 en demandant que la transition énergétique des véhicules utilitaires comprenne également le passage vers des véhicules fonctionnant à l'hydrogène. Je vous remercie de votre attention et espère que vous soutiendrez cette motion. »

M. Raoul Jaeggi expose l'avis du Conseil communal de Haute-Sorne dont voici un extrait :

« La comparaison du coût total de possession d'un véhicule montrait que, les véhicules électriques constituaient d'ores et déjà une alternative rentable. En effet, leurs coûts d'exploitation sont inférieurs à ceux des véhicules à carburant grâce à une efficacité accrue et à des coûts énergétiques moindres. Leurs coûts d'entretien sont en outre nettement inférieurs.

Et que les collectivités publiques pouvaient et devaient jouer un rôle important dans la promotion des véhicules propres.

Mais que pour les véhicules utilitaires on pensait plus souvent à l'hydrogène car les rendements des moteurs électriques conventionnels ne permettent souvent pas l'utilisation pour ce type de véhicules Car vous proposez aujourd'hui que la transition énergétique des véhicules de notre commune passe aussi par l'hydrogène.

Nous sommes aujourd'hui confrontés à un exemple concret de remplacement d'un véhicule de la voirie. La problématique a donc été prise en compte lors du choix du véhicules que nous devons remplacer à la voirie mais malheureusement cette option n'a pas été retenue.

Différents autres critères sont en effet à prendre en compte :

- *L'offre pour ce genre de véhicules est très faible*
- *Les prix son prohibitifs (même si comme dit nous admettons que les collectivités publiques doivent jouer un rôle dans la promotion des véhicules propres, il s'agit quand même de proportionnalité)*
- *Le véhicule choisi pour la voirie devrait être compatible avec les différents accessoires en notre possession, sans quoi les coûts exploseraient et deviendraient de fait, déraisonnables.*

Néanmoins, la problématique préoccupe le Conseil communal et, à l'avenir, nous intégrerons (à l'avenir) lors des appels d'offres, un critère énergétique avec un ratio important voir exclusif pour l'acquisition de véhicules.

Le Conseil communal vous recommande d'accepter cette motion. »

M. Alain Girardin (HSA) explique qu'il a eu la chance d'assister à la séance d'information du groupe Corbat concernant l'exploitation de l'hydrogène. Lors de ladite séance, il a bien été précisé que l'exploitation liée au premier véhicule au niveau régional pouvait attendre facilement pas loin de 8 à 10 années. Il émet des doutes sur cette motion. Il n'est pas contre mais trouve que c'est un peu rapide par rapport à la requête. L'idée est bonne, mais il ne sait pas si cela a été travaillé. Il souhaiterait un peu plus d'information par rapport à la longévité et à quel moment ça pourrait être finalisé et appliqué ?

Mme Catherine Wolfer répond que la fabrication de l'hydrogène et sa mise à disposition ne prendra pas tant de temps. L'objectif final est de pouvoir doubler la production. C'est peut-être ça qui va prendre du temps. Toutefois, elle ne peut pas l'affirmer car elle n'a pas plus de détail.

M. Raoul Jaeggi apporte un complément d'information en relevant que cela n'empêche pas d'accepter cette motion, même s'il n'y a pas encore d'hydrogène. Il a bien entendu le souci du groupe PS-Verts à savoir que le groupe souhaite qu'on procède de cette manière uniquement si l'on a de l'hydrogène propre et que tant que ce n'est pas le cas on ne le fera pas. Toutefois, dès que ça sera le cas, on s'y intéressera.

Au vote, la motion n°31 et intitulée « Complément à la motion n°27 Pour la transition énergétique des véhicules utilitaires vers l'électrique en Haute-Sorne » est acceptée par 19 voix et 12 abstentions.

11. Traiter la motion n°32 déposée par le groupe UDC et intitulée « Déplacement de la statue de Steve Guerdat »

Comme demandé par M. Yoann Schaffter, cette motion est reportée à un prochain ordre du jour.

12. Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire présentée par M. Cerkezi Safet.

Mme Agnès Veya cède la parole à M. le Maire pour la présentation de la demande de naturalisation.

M. le Maire remercie les personnes présentent qui ont eu la patience d'attendre la fin du Conseil général.

Il s'exprime en ces termes :

« Monsieur Cerkezi est né à Delémont le 8 décembre 1997. Il a toujours vécu dans la commune de Haute-Sorne.

Il a effectué son apprentissage d'opérateur de machine automatisées chez Simon & Membrez à Delémont. Monsieur Cerkezi a ensuite enchaîné sur une formation de technicien ES à la DIVTEC à Porrentruy, tout en travaillant en parallèle chez Simon & Membrez comme mécanicien de production. Depuis la fin de sa formation en 2019, cette entreprise l'a engagé comme programmeur sur machines de contrôle.

Monsieur Cerkezi désire acquérir la nationalité suisse car il est né en Suisse et y a fait toute sa scolarité. Il se considère comme Suisse.

Selon le Service à la population du Canton du Jura, après l'audition et au vu des informations recueillies, tout est réuni pour accorder le droit de cité communal et cantonal, ceci dans le but de poursuivre sa demande de naturalisation ».

La demande à l'indigénat communal est accordée par applaudissements.

13 Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire présentée par Mme Ravalli Frédérique

Mme Agnès Veya cède la parole à M. le Maire pour la présentation de la demande de naturalisation.

« Madame Ravalli est née le 10 juillet 1971 en France. Elle est arrivée en Suisse à Nyon en 2007. Elle habite depuis 2018 à Bassecourt avec son époux, Monsieur Evert Lamme, qui est de nationalité

néerlandaise. Le couple a deux enfants, Jessica et Anthony, qui ont été naturalisés dans le Canton de Vaud.

Après une scolarité et un BAC en France, Mme Ravalli a obtenu un brevet technicien supérieur, branche secrétariat commercial bilingue. Après avoir travaillé pour l'Alliance française à Amsterdam et ensuite comme traductrice indépendante, elle est à présent femme au foyer.

Elle désire acquérir la nationalité suisse car elle souhaite avoir la même nationalité que ses enfants. Le couple désire également se lancer dans le projet de famille d'accueil et les démarches seraient certainement simplifiées avec la nationalité suisse. Elle s'est bien adaptée à ce pays et elle se sent suisse. Mme Ravalli aimerait également pouvoir voter.

Selon le Service à la population du Canton du Jura, après l'audition et au vu des informations recueillies, tout est réuni pour accorder le droit de cité communal et cantonal, ceci dans le but de poursuivre sa demande de naturalisation ».

La demande à l'indigénat communal est accordée par applaudissements.

A été déposée :

- ◆ **Une question écrite déposée par Mme Céline Grellier (HSA) et intitulée « Bâtiment voirie/SIS : Combien ce projet avorté a-t-il coûté ? »**

Constatant que l'ordre du jour de la séance a été passé en revue, Mme Agnès Veya remercie les conseillers généraux pour leur participation ainsi que pour la sérénité des débats.

Mme Agnès Veya lève la séance à 22h00.

Bassecourt, le 23 mai 2022

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La Présidente

La vice-chancelière

Agnès Veya

Michèle Bailat